



COMMUNIQUE DE PRESSE

La CGT FAPT 65 dénonce les agissements de La POSTE envers les usagers et les salariés.

Plus qu'un constat, une réalité, La Poste supprime les écarts de distribution courrier sur les tournées et organise un désert postal en ne desservant plus directement les usagers.

La Direction du courrier sur le secteur de PIERREFITE vallée des Gaves et l'une des instigatrices de cette pratique. Par ce système, elle oblige les usagers à parcourir plus de 15kms pour récupérer leur courrier... ce sera le cas à partir du 20 novembre 2017 pour le hameau d'HEAS...et très certainement, si la population et les élus ne réagissent pas, pour tous les hameaux et même les petits villages dans les mois et les années à venir.

La distribution de tous points du territoire est cadrée légalement par un contrat entre La Poste et l'Etat. De plus, la péréquation tarifaire permet cette distribution sans différence de prix du timbre entre Paris ou Héas.

Les facteurs de Barbazan, traités comme des cobayes, subissent un éventail d'organisations dites « innovantes », qui dégradent gravement leurs conditions de travail et entraînent de forts risques psychosociaux.

Sans oublier que la poste réalise des bénéfices sur dos de ses salariés en tirant à boulets rouge sur leurs conditions de travail et en prenant en otage les usagers ! Elle oublie son devoir de service public au profit d'une productivité et de bénéfices outranciers.

Ces dernières semaines les agents des guichets de Lourdes réclament la prise en compte de temps supplémentaire en adéquation avec les particularités locales et le comblement des postes.

Les agents d'Andrest, soutenus par le collectif « Touche pas à ma Poste », alertent sur la réduction des horaires d'ouverture des bureaux de poste au détriment des usagers.

Les agents de Pierrefitte réclament l'intégration dans le bilan de temps supplémentaire pour la qualité de travail et la reconnaissance des bons résultats.

Que faisons-nous du RESPECT DU CONTRAT DE PRESENCE POSTALE ?

Avons-nous le soutien de tous NOS POLITIQUES SUR LE DEPARTEMENT ?

Cautionnent-ils de telles pratiques ?

La **CGT FAPT 65** a saisi par le biais d'un courrier la préfète des hautes Pyrénées garante du respect du contrat de présence postale.

Angélique SAMARAN

Secrétaire Générale CGT FAPT 65

CGT – PTT des Hautes Pyrénées, Bourse du Travail, Place des Droits de l'Homme,
65000 TARBES Tél. : 05 62 531 531 - Mail cgtptt65@wanadoo.fr